

Candidature d'un conseiller municipal aux élections législatives



Communication aux administrés :

Dans le cadre des élections législatives, quelques administrés ayant voté pour une liste sans étiquette lors des municipales, se sont étonnés de la candidature d'un conseiller municipal, soutenu par le président des Républicains et le Rassemblement national sur la 7^e circonscription de Haute-Garonne.

Je rappelle respectueusement que le Conseil municipal reste une liste sans étiquette politique et donc chaque membre reste libre de ses propres opinions, sans pour autant les imposer à l'ensemble du Conseil municipal.

D'autre part, il relève de l'exercice de la Démocratie et de la liberté de chacun de se présenter à une élection sous une étiquette politique de son choix.

En l'occurrence, il s'agit d'un choix personnel, ni le Maire, ni le Conseil municipal n'a à approuver ou contester ce choix qui s'impose simplement à eux.

Nous nous devons de garder une parfaite neutralité, laissant ainsi à chacun la liberté de faire son choix dans l'urne.

Le maire

Eric PAYEN